



Stratégie locale de Toulon – Hyères



Identifiant du(des) TRI(s)	Toulon – Hyères
Région(s)	PACA
Département(s)	83

Liste des contributions des parties prenantes

Syndicat Mixte Scot Provence Méditerranée <i>Avis favorable sous réserves</i>	Le Syndicat demande d'intégrer La Londe/Bormes/Le lavandou/Pierrefeu au TRI.
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	La communauté de Communes demande d'intégrer La Londe/Bormes/Le lavandou/Pierrefeu au TRI.
Association de Défense du Plan de La Garde (ADPLG)	<p>L'association estime que la cartographie est erronée ou partielle sur l'Eygoutier, les zones humides de l'Estagnol à la Crauet du Plan au Pradet. Elle demande d'inclure les cours d'eau de La Reppe, Le Las et Faveyrolles soit l'ensemble des cours d'eaux du périmètre du TRI pour la convergence des actions entre restauration physique et lutte contre les inondations.</p> <p>L'avis demande de réviser tous les PPRi anciens du département Var.</p> <p>Nécessité de structurer la gouvernance avec la mise en place d'un EPTB</p> <p>Les stratégies locales doivent être l'occasion d'harmoniser les pratiques et de renforcer les actions de sensibilisation au risque inondation</p>
Var Inondation Ecologisme (V.I.E de l'EAU)	L'association demande d'inclure l'ensemble des bassins versants du TRI dans les réflexions en vue de créer un EPTB ou EPAGETRI Toulon Hyères.

Avis de synthèse et proposition

Avis sur les différentes remarques apportées

Les remarques portent sur la définition des périmètres des TRI et des SLGRI (territoires, fleuves), la pertinence des cartes produites ainsi que sur le contenu de certains objectifs de la SLGRI (programme d'élaboration et de révision des PPRi).

Sur 4 avis, un seul avis est favorable sous réserves, les autres parties prenantes n'ont pas formalisé le caractère favorable ou défavorable de leur avis (ils sont considérés comme favorables avec réserves par défaut).

Notons qu'aucune partie prenante n'a formalisé un avis sur le TRI de l'Est-Var.

Propositions

Les périmètres des TRI du département du Var ont été définis par arrêté préfectoral en 2012. Il n'est pas prévu de les réviser lors du premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation. Cependant les périmètres des SLGRI associés à ces TRI ont été élargis pour tenir compte des contours des bassins versants et engager des actions cohérentes sur la façade littorale. Ainsi, les communes précitées non prises en compte initialement dans le TRI Toulon-

Hyères le sont pour la SLGRI en cours d'élaboration. En effet, les communes de La Londe/Bormes/Le Lavandou/Pierrefeu sont bien intégrées au périmètre de la stratégie locale du TRI Toulon-Hyères (vol2 du PGRI).

Le programme d'élaboration et de révision des PPRI sur le département du Var est acté par le préfet de département et mis à jour chaque année. Il est hiérarchisé notamment en fonction des priorités identifiées sur le département, de l'évolution des connaissances et du retour d'expérience d'événements. Suite aux inondations de juin 2010, 14 PPRI ont été approuvés sur la Dracénie et la Basse vallée de l'Argens. 8 PPRI ont été prescrits le 26 novembre 2014 par le préfet de département sur le bassin du Gapeau. Au niveau régional, un groupe de travail sur les PPRI sera prochainement animé par la DREAL PACA afin de dresser un état des lieux des pratiques et de formaliser une doctrine commune sur le territoire régional. Les objectifs de la SLGRI répondent à la demande de l'AFPLG : Intégration du REX Var 2014 dans la programmation et la révision des PPRI sur le périmètre de la SLGRI et harmoniser les pratiques.

Les cartographies des TRI de la région PACA ont été arrêtées fin 2014 et début 2015. Dans le cadre des objectifs d'amélioration de la connaissance inscrits dans les SLGRI, les imperfections de ces cartes seront corrigées et les données cartographiques liées aux risques d'inondations enrichies par de nouvelles connaissances. Ainsi, les remarques sur la cartographie pourront être étudiées dans le cadre de la SLGRI.

En conclusion, le volume 2 du PGRI est inchangé pour le TRI de Toulon Hyères.